



Les îles du Ponant

Marché de prestations de services pour la dératisation de l'île de Batz et de ses îlots satellites, et pour la régulation des ragondins sur l'île de Batz

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

1. Maître d'Ouvrage :

Association les îles du Ponant (AIP), représentée par Monsieur Olivier Carré, Président du Conseil d'administration :

Les îles du Ponant – 4 bis rue de l'océan – Keneah sud - 56400 PLOUGOUMELEN - France

2. Mode de passation choisi :

Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique).

3. Objet des marchés :

- Lieu d'exécution : Ile de Batz et îlots satellites
- Nature des prestations : dératisation du rat surmulot et régulation des ragondins
- Répartition des prestations :
 - Lot n°1 – Rat surmulot : dératisation sur les îlots satellites et l'île principale.
 - Lot n°2 – Ragondin : régulation des effectifs à l'échelle de l'île principale par piégeage non vulnérant et élimination réglementaire des carcasses.
- Durée des prestations : 3 mois
- Variantes : non autorisée
- Prestations supplémentaires éventuelles : sans objet

4. Justificatifs à produire :

Les candidats devront produire un dossier complet comprenant la lettre de candidature (DC 1 ou forme libre), les renseignements sur l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles et détaillés au règlement de la consultation (DC2 ou forme libre). Ce marché est conforme au dispositif MPS (Marché Public Simplifié) et permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro SIRET.

5. Retrait du dossier de consultation :

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur <https://www.megalis.bretagne.bzh> sous la référence AIP-ILE DE BATZ

6. Critères de jugement des offres :

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %

7. Date limite de réception des offres :

Les plis devront être remis par voie dématérialisée sur le site [Megalis](#) avant le **29 janvier 2026 avant 12h00.**

Seul l'attributaire signera obligatoirement l'acte d'engagement de façon électronique.

Délai de validité des offres : 180 jours

8. Visite du site :

Obligatoire – contacter la mairie de l'île de Batz

9. Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : subventions FEDER et région Bretagne.

Exécution financière du marché : conformément aux articles L.2191-1 à L.2191-8 et R.2191-1 à R.2191-63 du code de la commande publique.

10. Conditions relatives au cautionnement et garanties exigées :

Sans objet

11. Renseignements :

La demande est à formuler par l'intermédiaire de la plateforme Megalis

12. Voies de recours :

Instance chargée des recours auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus :

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien, 3 contour de la Motte, CS 44416 – 35044 Rennes France
Tél 02.23.21.28.28 fax 02.99.63.56.84 - e-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

13. Date d'envoi à la publication : 08/01/2026